

# Cahier des charges



## Externalisation de la régie publicitaire



## 1. OBJET DU CONTRAT GRÉ A GRÉ

La Société Mixte à Opération Unique (SEMOP) AGGLO'BUS a vu le jour au 1er octobre 2020, à la suite de la réponse favorable de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) au marché d'exploitation du réseau de transport urbain de l'île de Cayenne. Elle remplace de ce fait la Régie Communautaire de Transport, qui exploitait le réseau depuis 2012.

Son activité principale et unique est le transport de voyageurs en zone urbaine.

En parallèle une régie publicitaire a vu le jour en 2021 permettant à la SEMOP AGGLO'BUS d'exploiter ses espaces de publicités extérieurs, puis en 2023 ces espaces intérieurs en offrant aux annonceurs un nouveau mode de communication visuel.

**La consultation débute le mercredi 26 juin 2024 et s'achèvera le jeudi 17 juillet 2024.**

## 2. MISSION DU PRESTATAIRE

La mission du prestataire est prévue jusqu'au 30 septembre 2025 après bilan annuel des résultats de l'activité de la régie publicitaire.

Le prestataire assurera :

- La commercialisation des espaces publicitaires
- La préparation et/ou création des encarts publicitaires ainsi que le suivi des ordres d'insertion
- La gestion du calendrier et des réservations des espaces publicitaires
- La gestion et la maintenance des espaces publicitaires et des matériaux (cadre de publicité, plaque en aluminium)
- Des bilans détaillés mensuels, semestriels et annuels, à communiquer à la SEMOP AGGLO'BUS où seront présentés :
  - Le nombre d'annonceurs par mois
  - Le nombre de campagnes par mois
  - Le nombre de bus utilisés par campagne
  - Le nombre de flancs extérieurs utilisés par campagne
  - Le nombre d'espaces intérieurs utilisés par campagne
  - Le nombre de nouveaux annonceurs par mois
  - Le type de campagne (intérieur et/ou extérieur)
  - Aléas rencontrés

Toutes les démarches commerciales se feront exclusivement au nom du prestataire choisi, la raison sociale de la SEMOP AGGLO'BUS, ne devant pas être communiquée.

Le prestataire s'engage à :

- Ce que les publicités respectent les dimensions des flancs
- Ce que les publicités imprimées aient notamment :
  - Une forte résistance à la chaleur et UV
  - Une forte résistance à l'humidité
  - Une très bonne accroche des adhésifs (afin d'éviter un décollement des visuels)

- Respecter les plannings établis de réservation des espaces publicitaires en concertation avec les annonceurs
- Être le garant auprès des annonceurs de la qualité d'impression, au regard de la qualité des fichiers fournis
- Être l'interlocuteur unique et direct des annonceurs
- Réaliser les poses et les déposes en concertation avec la SEMOP AGGLO'BUS
- Respecter les créneaux de poses et déposes en concertation avec la SEMOP AGGLO'BUS
- Réajuster de manière équitable et raisonnable la redevance mensuelle en cas d'augmentation de la flotte de bus mise à disposition
- Réajuster de manière équitable et raisonnable la redevance mensuelle en cas d'ouvertures de nouvelles lignes de bus

Par ailleurs,

- Le média kit sera présenté à la SEMOP AGGLO'BUS.
- Les tarifs des encarts proposés seront communiqués à la SEMOP AGGLO'BUS
- Les thématiques des annonces pour tous nos supports respecteront les règles suivantes :

Tous les thèmes sont susceptibles d'être acceptés : sauf les publicités se rapportant à toute confession religieuse et autres sujets non autorisés.

En cas de doute sur le bienfondé de la présence d'une publicité, le prestataire interrogera la SEMOP AGGLO'BUS. Elle se réserve le droit de refuser un annonceur qui ne correspondrait pas aux critères énoncés.

### 3. CRITERE D'ATTRIBUTION

La SEMOP AGGLO'BUS sélectionnera l'offre la plus avantageuse selon les critères techniques, économiques et de méthodologie avec leur pondération définie ci-dessous :

- **Expérience (35%)** : Expérience du candidat et capacité à générer de la régie publicitaire. Ce critère sera jugé également sur les références du candidat dans un domaine similaire, indiquant des exemples précis du type de régie de transport, des volumes apportés, de la problématique abordée
- **Prix (45%)** : Modèle économique répartie en trois phases :
  - Le montant de la redevance mensuelle et CA annuel prévu (25%)
  - Le bonus annuel (en pourcentage) en cas de dépassement du chiffre d'affaires prévu (10%) → une grille de bonus pourra être proposée selon le pourcentage de dépassement du CA
  - Le mode de calcul de la réévaluation de la redevance mensuelle (10%)
- **Méthodologie (20%)** : Méthode mise en œuvre afin d'assurer la commercialisation et le suivi des espaces de vente ainsi que la gestion des espaces (pose/dépose, réservation, type d'adhésif etc.). Ce critère sera jugé sur la note méthodologique transmise.

Date limite de réception des offres : **mercredi 17 juillet 2024 à 18h00**

Lancement de la régie publicitaire : **jeudi 1<sup>er</sup> août 2024**

Renseignements complémentaires : [dimitri.zenon@semop-agglobus.fr](mailto:dimitri.zenon@semop-agglobus.fr)

# 1. ANNEXE

## La flotte de bus

Le parc de flotte de bus de la SEMOP AGGLO'BUS est au nombre de **33 bus**. Tous les bus ne possèdent pas le même nombre de flancs. Ci-dessous, le tableau récapitulatif du parc.

Nb de bus	N° parc	Immatriculation	Nb de flanc	Cadre de publicité		
				Cul de bus	Flanc gauche	Flanc droit
1	0903	502 AQF	2	1000 x 850	2700 x 700	-
2	0904	AB-687-CZ	2	1000 x 850	2700 x 700	-
3	0905	AB-696-CZ	2	1000 x 850	2700 x 700	-
4	0906	AB-716-CZ	2	1000 x 850	2700 x 700	-
5	0907	AB-731-CZ	2	1000 x 850	2700 x 700	-
6	0909	AH-078-WH	2	1000 x 850	2700 x 700	-
7	0910	AH-139-WH	2	1000 x 850	2700 x 700	-
8	0911	AH-178-WH	2	1000 x 850	2700 x 700	-
9	0912	AH-228-WH	2	1000 x 850	2700 x 700	-
10	0913	AH-285-WH	2	1000 x 850	2700 x 700	-
11	1301	CP-387-YR	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
12	1302	CP-995-YR	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
13	1303	CP-189-YS	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
14	1304	CS-640-QB	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
15	1305	CS-821-QB	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
16	1308	CW-507-WH	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
17	1403	DH-071-XS	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
18	1404	DH-183-XS	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
19	1501	DH-391-XS	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
20	1503	DJ-327-TT	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
21	1504	DH-788-XS	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
22	1505	DJ-651-TT	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
23	1506	DH-629-XS	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
24	1507	DH-287-XS	3	1000 x 850	2700 x 700	1540 x 700
25	2301	GS-147-VD	3	1000 X 850	2750 x 700	1510 x 700
26	2302	GS-353-VD	3	1000 X 850	2750 x 700	1510 x 700
27	2303	GS-414-VD	3	1000 X 850	2750 x 700	1510 x 700
28	2304	GS-469-VD	3	1000 X 850	2750 x 700	1510 x 700
29	2305	WW-313-VR	3	A Définir	A Définir	A Définir
30	2306	WW-824-TV	3	A Définir	A Définir	A Définir
31	2307	WW-838-TV	3	A Définir	A Définir	A Définir
32	2308	WW-861-TV	3	A Définir	A Définir	A Définir
33	2309	WW-879-TV	3	A Définir	A Définir	A Définir

Le régisseur retenu aura à **sa charge** :

- **De proposer un support adéquat et sécurisé, type cadre de publicité, pour les 5 bus exempts d'espaces publicitaires** comportant la notion « à définir » dans le tableau ci-dessus.
- **De se provisionner et d'avoir la gestion** des plaques aluminium servant de support aux stickers extérieurs

A noter que ces 5 bus devront être équipés sur les 3 flancs en proposant **au mieux des dimensions similaires à celles déjà présentes sur les espaces de bus déjà existants.**

### Horaire du réseau par ligne

Lignes	Horaires de premier départ		Horaires de dernier départ	
	Aller	Retour	Aller	Retour
Ligne 1	06h00	05h50	20h00	19h20
Ligne 2	05h55	05h50	19h36	20h10
Ligne 3	05h55	05h45	19h45	19h25
Ligne 4	05h50	05h50	19h35	19h20
Ligne 5	05h55	05h55	19h30	19h25
Ligne 6	06h10	06h10	19h25	18h55
Ligne 8	05h50	05h55	19h25	19h25
Ligne 9	05h45	05h45	19h35	19h40

### Nombre de service par période

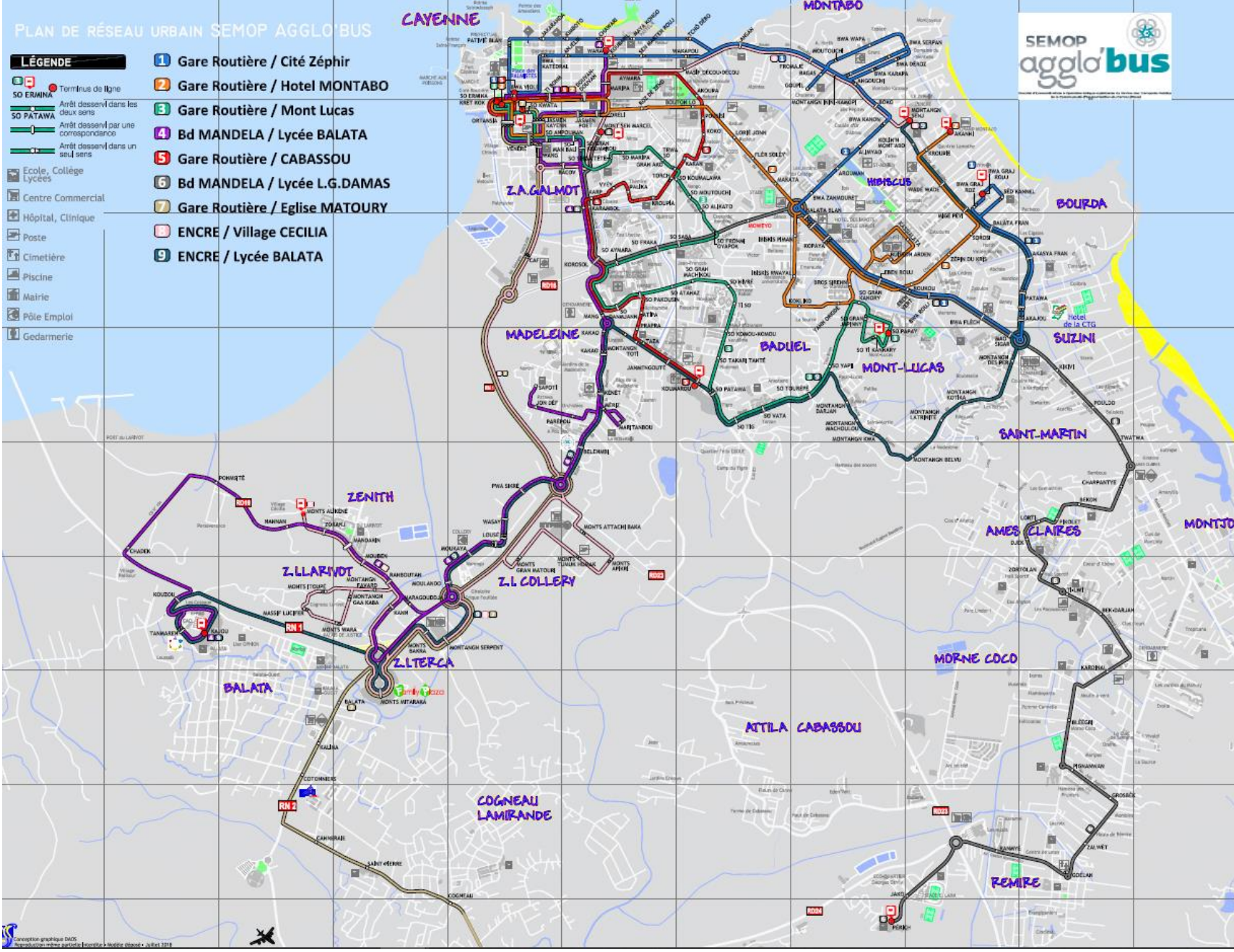
Le réseau de la SEMOP AGGLO'BUS est composé de 8 lignes urbaines. Un service complet **comptabilise 22 services, soit 22 bus qui circulent simultanément.** Les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly ainsi qu'une petite partie de Matoury sont desservies, cela représente environ 90 kms de quartiers, d'établissements publics, de zones d'activités commerciales et industrielles desservies.

A noter que le réseau de bus est divisé par période (Période scolaire, Petite vacances scolaires, grande vacances scolaires) sur l'année civile. Voici ci-dessous la répartition :

- **Période scolaire**
  - Lundi au vendredi : 22 services
  - Mercredi soir : 19 services
  - Samedi matin : 19 services
  - Samedi soir : 12 services
- **Période de petites vacances**
  - Du lundi au vendredi matin : 19 services
  - Du lundi au vendredi soir : 17 services
  - Mercredi soir : 15 services
  - Samedi soir : 11 services
- **Période de grandes vacances**
  - Du lundi au vendredi matin : 17 services
  - Du lundi au vendredi soir : 16 services
  - Samedi matin : 16 services
  - Samedi soir : 11 services

### La cartographie du réseau

Ci-dessous, le plan du réseau urbain de la SEMOP AGGLO'BUS



En complément, un tableau de l'ensemble des lignes et leurs caractéristiques

Ligne	Départ	Destination	Nb de km	Nb de course* (par jour)
1	Bwa violè / Gare routière	Bwa graj rouj / Cité Zéphir	10.566 km	18
2	Krèt kok / Gare routière	Akanni / Grand hôtel Montabo	8.433 km	22
3	Krèt kok / Gare routière	So papay / Cité Mont Lucas	10.216 km	10
4	Wara / Annexe Mairie	Kajou / Lycée Balata	13.882 km	18
5	Bwa violè / Gare routière	Koumarou / Cimetière Cabassou	6.923 km	23
6	Mont Sen Marcel / Bld Nelson MANDELA	Périch / Lycée Léon G. DAMAS	9.345 km	14
8	Montangn Senj / L'ENCRE	Mont Alikéné / Village Cécilia	17 775 km	17
9	Montangn Senj / L'ENCRE	Kajou / Lycée Balata	14 880 km	18
<b>Total</b>			<b>92.02 km</b>	

\*en moyenne

### NOMBRE DE KM PARCOURUS PAR LIGNE (2023)

774 166 km ont été parcourus en 2023 sur l'ensemble des 8 lignes de bus.

### TAUX DE PRODUCTION EN MOYENNE PAR LIGNE (2023)

Ligne	Taux de production
1	73.33%
2	80%
3	44%
4	55%
5	90%
6	90%
8	55%
9	70%
<b>MOYENNE</b>	<b>69.67%</b>

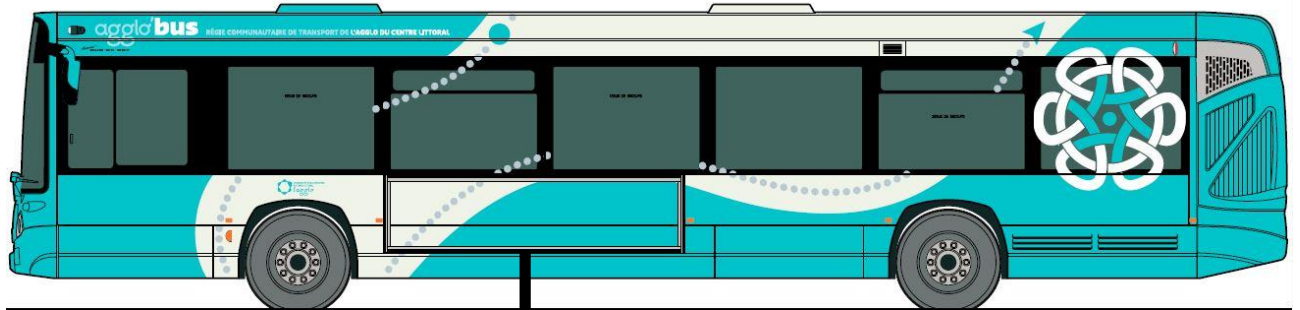
### NOMBRE DE VOYAGEUR PAR LIGNE (2023)

Lignes	Nb de voyageur
Ligne 1	119 760 voyageurs
Ligne 2	77 409 voyageurs
Ligne 3	210 690 voyageurs
Ligne 4	105 795 voyageurs
Ligne 5	74 676 voyageurs
Ligne 6	74 238 voyageurs
Ligne 8	26 521 voyageurs
Ligne 9	60 781 voyageurs
<b>Total</b>	<b>749 870 voyageurs</b>

## Eléments techniques (dimensions des plaques, dimensions des adhésifs)

### Dimension de la plaque

### Dimension de l'adhésif (visuel)



<----- 2758 mm ----->  
<----- 2756 mm ----->

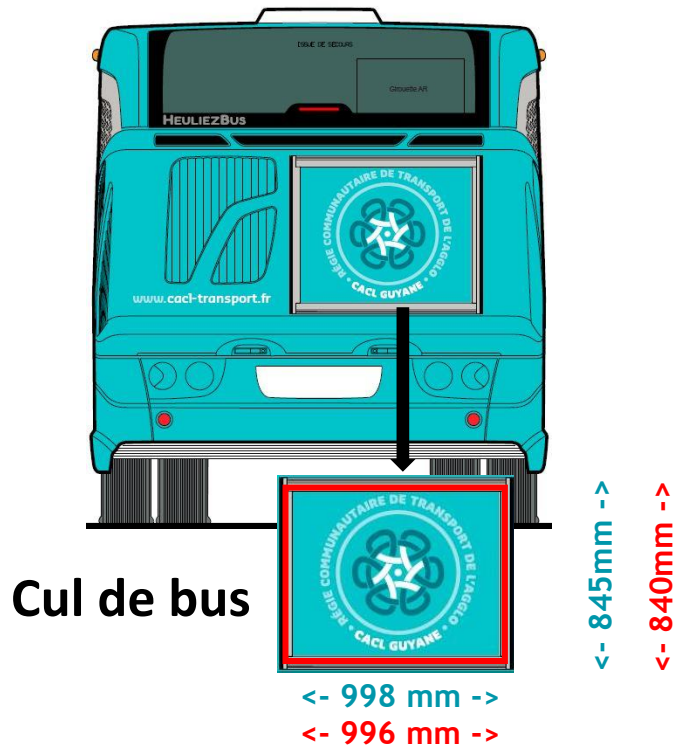
<- 698 mm ->  
<- 693 mm ->



<----- 1528 mm ----->  
<----- 1526 mm ----->

<- 698 mm ->  
<- 693 mm ->



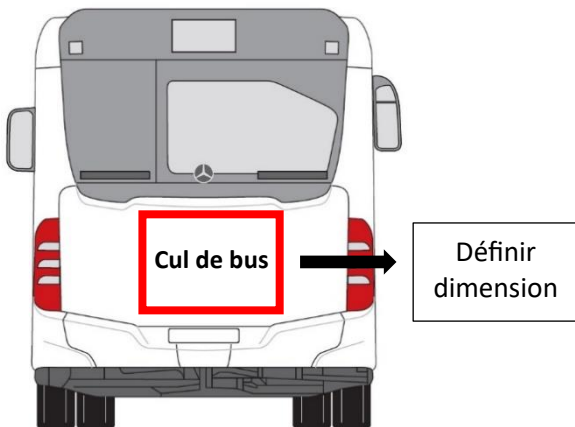
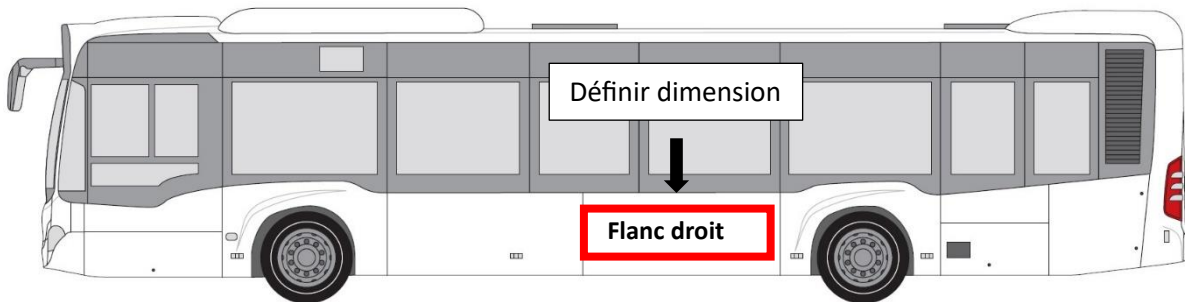
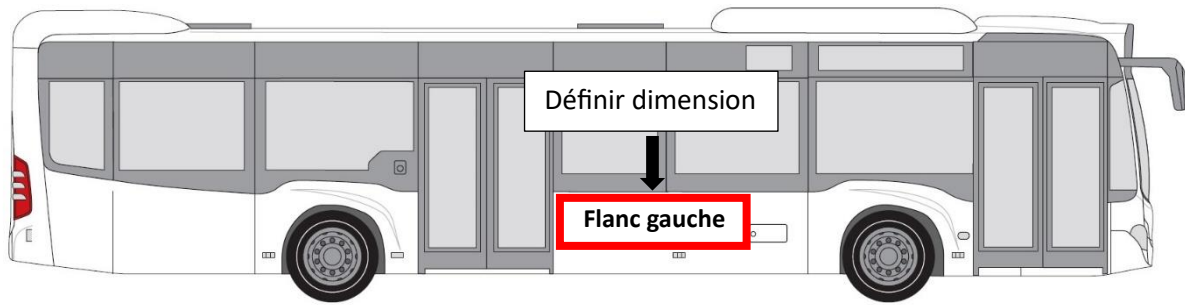


Dimension de la plaque  
Dimension de l'adhésif (visuel)





Visualisation des 5 bus Mercedes exempt d'espaces publicitaires (à installer par le régisseur)



En hauteur pour tous les flancs, il faut comptabiliser :

- 3.5cm de fond perdu sur le bord haut du cadre de publicité
- 1cm de fond perdu sur le bord bas du cadre de publicité

Les poses/déposes des affiches seront réalisées uniquement sur site en respectant les horaires indiqués, en informant le service des moyens généraux à minima 24h à l'avance au mail suivant : [moyens.generaux@semop-agglobus.fr](mailto:moyens.generaux@semop-agglobus.fr) et en utilisant les plaques prévues à cet effet. En cas de non-respect de ses consignes, l'accès au site de la Madeleine vous sera interdit.

Afin de garantir la qualité et la durabilité des campagnes de communication autour des bus, il est fondamental de proposer des adhésifs qui devront respecter entre autres :

- Une forte résistance à la chaleur et UV
- Une forte résistance à l'humidité
- Une très bonne accroche des adhésifs (afin d'éviter un décollement des visuels)

**ATTENTION : la pose des adhésifs sur la carrosserie des bus est interdite.**